

Fiction et réalité

Quo vadis, révision de la Liste des analyses?

Ernst Gähler^a, Beat Dubs^b

- a Membre du Comité central de la FMH
- b Responsable tarifaire du Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR)

Situation initiale

En 2006, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) décide de réviser la Liste des analyses en ce qui concerne la nomenclature et la fixation des prix. Le 19 octobre 2006, une délégation de la FMH (comprenant des représentants de la SSMG, de la SSMI, de la SFSM, de l'USML et du Comité central de la FMH) participe à une audition. L'OFSP souhaite fixer à l'avenir une seule valeur du point tarifaire pour toutes les prestations de laboratoire qui figurent dans la Liste des analyses (LA), valeur à établir en vertu d'un tarif calculé selon les principes de l'économie d'entreprise. L'idée est de taxer les analyses de manière uniforme sans tenir compte de l'endroit où elles ont été effectuées. Des valeurs de point différenciées pour les différents types de laboratoires (laboratoire d'analyses au cabinet médical, laboratoire privé, laboratoire à l'hôpital) ne seraient dès lors plus possibles. Lors de cette audition, la FMH a fait valoir les requêtes suivantes:

- Les «pertes» éventuelles du laboratoire du praticien doivent être couvertes par des coûts dits de «disponibilité».
- Ceux-ci comporteront une taxe pour le laboratoire de proximité, destinée à rémunérer la prestation intellectuelle et permettant de réaliser un gain.
- Ces coûts permettront aussi d'équilibrer les frais plus élevés que connaissent les laboratoires de cabinets médicaux en tant que laboratoires de proximité.

Suite des événements

L'OFSP mandate la Commission des tarifs médicaux (CTM) (assureurs accidents) pour préparer le projet en qualité de «groupe de projet», groupe qui se verra changé au printemps 2007. Pendant longtemps, l'OFSP ne donne plus d'informations sur le nouveau groupe de projet ni sur la suite des opérations.

En été 2007, une prise de position consacrée à la révision de la Liste des analyses, bénéficiant

d'un large appui (USML, santésuisse, H+, FAHM, FMH, SLSA, CDS, ASID, ASSM) et cosignée par la FMH, est établie à l'intention de l'OFSP. Le point le plus important pour nous dans ce document est une déclaration claire des autres acteurs en faveur du *maintien des laboratoires d'analyses au cabinet médical* et de la *compensation des «pertes» du laboratoire du praticien par un forfait administratif et d'infrastructure*.

Lors de la séance du 20 août 2007 de la Commission de la Liste des analyses, l'OFSP annonce que les modifications de la valeur du point et de la structure tarifaire se feront au 1^{er} juillet 2008.

Groupe de projet Laboratoire (LA/QUALAB)

Le Bureau des tarifs de la FMH (FMCH, CMPR, CCM, SFSM, SSPS, domaine «Tarifs») instaure un groupe de projet «Laboratoire», qui se compose de trois représentants du CMPR, de deux représentants de la CCM, de deux experts et du responsable du domaine Laboratoire de la FMH. Ce groupe de travail entre en fonction avec pour activité principale de générer ses propres données chiffrées et de les vérifier afin de préparer les négociations avec l'OFSP de manière optimale. Cela étant, on ne sait pas si la baisse prévue de la valeur du point tarifaire aura lieu de manière linéaire ou s'il s'agira d'une adaptation différenciée de certaines analyses.

Nous avons pour objectif le maintien du laboratoire du praticien et nous fixons les priorités suivantes:

- Création de bases de calcul optimales pour fixer le forfait administratif et d'infrastructure (AIP).
- Remboursement de ce forfait conçu de manière à garantir au minimum la neutralité des coûts.
- Informations régulières sur le déroulement du projet.